quinze
apres midi

L'an mil sept cent
soixante et seize le
~~treize~~ avril a la
Requeste de Claude Bazin
Conseiller [illegible] du
Roy demeurant a Paris rue de
[illegible] paroisse St Eustache pour
lequel [illegible]
de Me Pierre [illegible]
au Chatelet de Paris [illegible]
[illegible] de
[illegible] l'hopital [illegible] ay
Charles [illegible] huissier [illegible] au chet de
paris demeurant rue montorgueil pse St Eustache
Soussigné Sig.é
Déclaré au Sr [illegible]
[illegible]

demeurant a Paris rue des Cordeliers
a coté de l'Ecolle de Chirurgie
en son domicile parlant a [illegible]
qui n'a voulu dire son nom de ce
interpellé
que ledit sieur Bazin
est opposant comme [illegible]

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C N°
ACADÉMIE NATIONALE DE MÉDECINE
ARC 9 d. 37 n° 11

1776.

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE

GEN. DE PARIS

Outre … Il s'oppose formellement
A ce que les sieurs … Bayle
… unions en celle de
quelque … ou greffe
… ses sommes
deniers … loyers, autres
arrérages, effets et autre chose
généralement quelconque qu'il a ou aura
en ses mains, tant ou pourra devoir
par la partie à Dlle Marie
Marguerite Chevenix veuve du sieur
Jean Michel Raimond de Courson
demeurante à Dijon, … audit
Lui faisant deffenses de se desaisir
à peine de payer deux fois
et de répondre contre le surnommé
personnellement toutes pertes et dépens
dommages et intérêts
même de la demeure garant de la
cause de la partie opposante faite
pour causes moyens et raisons à déduire
en temps et lieu et dont acte aussi nommé
[illegible] … dessus lui ai à la partie laissé copie

Copie

Gault

Aux[illegible] Saint Aubin

1533 6614 2001